

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AY

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 20/06/2025

Berger
Levrault

ID : 045-214502692-20250610-2025_007_CCAS-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 17

Date de la convocation : 2 juin 2025

Le 10 juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, la Commission du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT-AY, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Vice-Présidence de Monsieur LEQUERTIER.

PRESENTS : M. LEQUERTIER, M. DODET, M. DOUARE, Mme QUERE, M. MASSE, M. GUITTARD, Mme COLLIOT, M. FER, M. CIMETIERE et Mme LE PERU.

ABSENTS EXCUSES : M. CUILLERIER, Mme BRIARD, M. BOCQUET, Mme LEMOINE, Mme BOUSCARY, Mme COUSIN et Mme GERARD

POUVOIRS : M. CUILLERIER	à	M. LEQUERTIER
Mme BRIARD	à	M. GUITTARD
M. BOCQUET	à	M. MASSE
Mme LEMOINE	à	M. DODET
Mme BOUSCARY	à	Mme COLLIOT
Mme COUSIN	à	Mme QUERE
Mme GERARD	à	Mme LE PERU

Mme COLLIOT est élue secrétaire de séance
Mme LOISEAU est élue secrétaire auxiliaire de séance

DELIBERATION N°7

OBJET : CONVENTION DE PARTENERIAT BANQUE ALIMENTAIRE

Monsieur le Vice-Président informe les membres du C.C.A.S. que la convention de partenariat avec la banque alimentaire arrive à échéance et qu'il est nécessaire de la renouveler pour une durée de cinq ans. Il est également nécessaire de renouveler la convention de partenariat informatique.

Après étude du dossier, les membres du C.C.A.S. décident :

- De renouveler la convention de partenariat avec la banque alimentaire ;
- De renouveler la convention de partenariat informatique avec la banque alimentaire ;

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Saint-Ay, le 10 juin 2025

Le Vice-Président du C.C.A.S.


Carl LEQUERTIER.

secrétaire séance

Mme COLLIOT